

# Information sur les carrières acceptant les terres excavées du BTP

Suite à la réunion sur les terres excavées qui a eu lieu le 5 juillet dernier à la DEAL Providence, vous trouverez ci-dessous les éléments relatifs aux carrières acceptant les terres excavées et déblais terreux non valorisables, à la date du document.

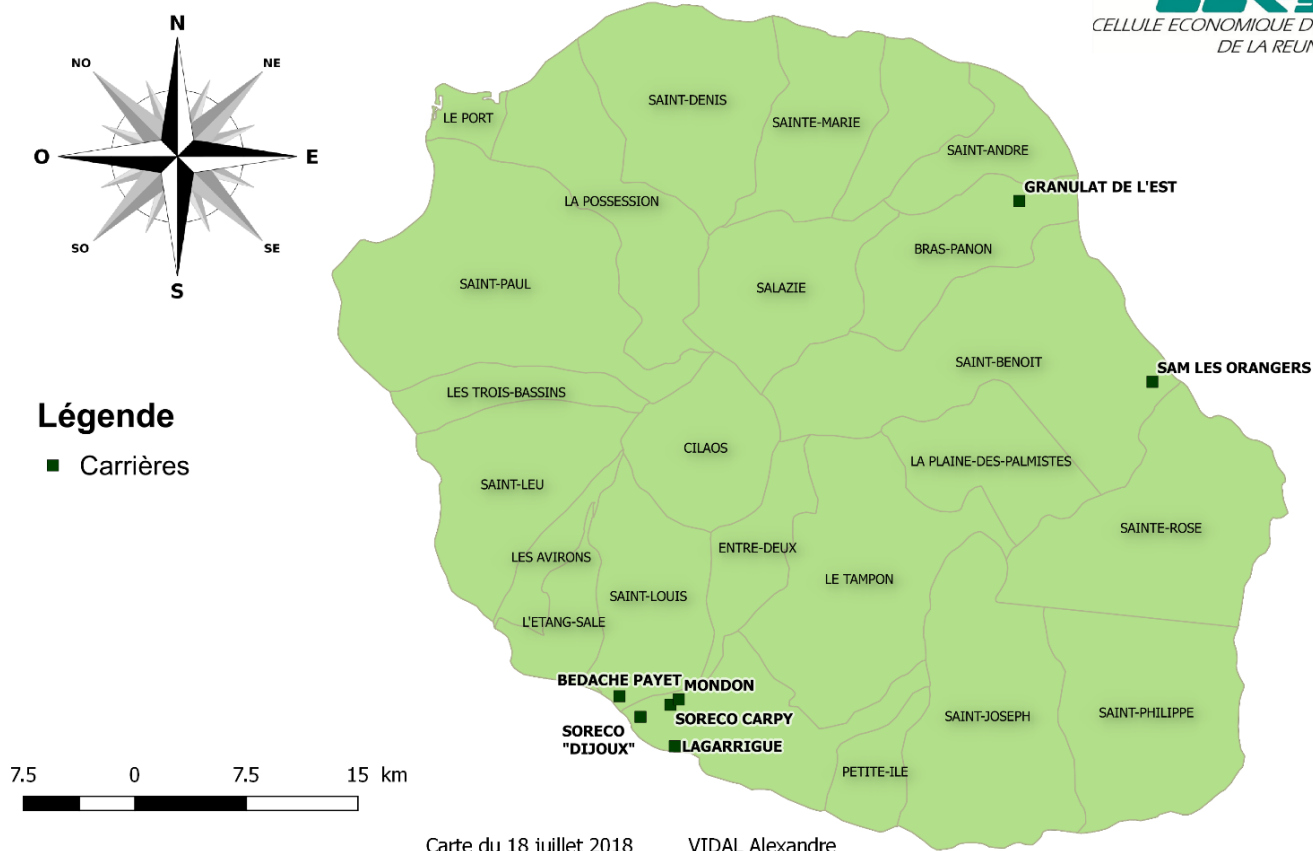
## Pour rappel :

Les déchets acheminés vers les carrières doivent être préalablement triés pour garantir l'absence de déchets dangereux et/ou inacceptables dans la carrière.

Les apports extérieurs de déchets sont accompagnés d'un bordereau de suivi qui indique leur provenance, leur destination, leurs quantités, leurs caractéristiques et les moyens de transport utilisés et qui atteste la conformité des déchets à leur destination.

## Carte de la répartition des carrières réceptionnant les déchets du BTP à La Réunion

**CER<sub>BTP</sub>**  
CELLULE ECONOMIQUE DU BTP  
DE LA REUNION



Liste des carrières de l'île acceptant les **déblais de chantier et autres déchets inertes triés** du BTP à ce jour :

<b>Site</b>	<b>Adresse</b>	<b>Contact</b>	<b>Déchets acceptés</b>
<b>Carrière MONDON (anciennement EXFORMAN)</b>	479, CD26 route de l'Entre-Deux 97410 Saint-Pierre	M. VALROMEX 0692 87 19 28 <a href="mailto:fabrice.valromex@prefabloc.re">fabrice.valromex@prefabloc.re</a>	Réceptionne déchets inertes, bétons (sans ferrailles) - déchets de construction et de démolition, tous préalablement triés
<b>PREFABLOC AGREGAT Carrière LAGARRIGUE classé comme ISDI</b>	Chemin charrette 97410 Saint-Pierre		Réceptionne déchets inertes, bétons (sans ferrailles) - béton, briques, tuiles et céramiques, verre, terres et pierres, tous préalablement triés
<b>Carrière SORECO Pierrefonds "DIJOUX"</b>	Chemin des pêcheurs 97410 Saint-Pierre	M. LOSFELT 0262 49 81 95 <a href="mailto:dimitri.losfelt@sigemat.com">dimitri.losfelt@sigemat.com</a>	Réceptionne terres et matériaux meubles non pollués, bétons sans ferrailles - béton, briques, tuiles et céramiques, verre, terres et pierres, tous préalablement triés
<b>Carrière SORECO Bois D'Olive CARPY</b>	CD 26, route de l'Entre Deux 97410 Saint-Pierre		Réceptionne terres et matériaux meubles non pollués - terres, terres végétales et pierres, tous préalablement triés

<p align="center"><b>Carrière SAM LES ORANGERS</b></p>	<p>Lieu-dit "Saint-Anne", commune de Saint-Benoit, Parcelles 275, 713 à 715 section CD</p>	<p align="center">M. PEROT 0262 47 00 37 <a href="mailto:sarlsam.perot@gmail.com">sarlsam.perot@gmail.com</a></p>	<p>Réceptionne graves et matériaux rocheux, terres et matériaux meubles non pollués - béton, briques, tuiles et céramiques, terres et pierres, tous préalablement triés</p>
<p align="center"><b>Carrière GRANULATS DE L'EST (PAYANDY)</b></p>	<p>8, chemin Barbier Payandy 97412 Bras-Panon</p>	<p align="center">M. DONTENVILLE 0692 00 79 48 <a href="mailto:edontenville@gde974.re">edontenville@gde974.re</a></p>	<p>Réceptionne terres et matériaux meubles non pollués et graves et matériaux rocheux - béton, briques, tuiles et céramiques, verre, terres et pierres, tous préalablement triés</p>
<p align="center"><b>TERALTA Granulat Béton Réunion</b> Plateforme de réception située à Saint-Louis.</p>	<p>Avenue de Toulouse, ZI Bel Air, 97450 Saint-Louis</p>	<p align="center">M. Cyril LEBOIS 0692 88 2131 <a href="mailto:cyril.lebois@teralta-crh.com">cyril.lebois@teralta-crh.com</a></p>	<p>Réceptionne matériaux inertes non pollués et sans ferrailles</p>

**Les conditions d'acceptation sont à demander auprès de l'installation.**

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement des déchets (Art. L 541-1 du CE) et afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte, il est recommandé d'acheminer les matériaux recyclables tels que le verre et les bétons recyclable vers des plateformes de tri et recyclage afin d'économiser nos ressources.

***Pour tout complément d'information, veuillez contacter la Mission Prévention et Gestion des Déchets du BTP de la CER BTP : 0262 40 28 25 ; [nola.journet@i-carre.net](mailto:nola.journet@i-carre.net)***